38 ans, demeurant rue des Anges, à Roubaix, est condamnée à 15 jours de prison et cinq cents francs d'amende.

Elle encourt une autre peine de deux mois qui se confond toutefois avec la précédente pour infraction à un arrêté d'expulsion.

DANS NOTRE DERNIER compte-rendu du tribunal correctionnel de Lille, nous avons dit qu'une jeune fille de 14 ans, Marie Catteau, inculpée de vol de harengs, a été remise à ses parents. M. Jules Catteau, tisserand, rue du Tilleul, cour du Charron, 22, dont la jeune fille, également âgée de 14 ans, s'appelle Marie, nous prie de dire que cette dernière n'a rien de commun avec son homonyme qui a été poursuivie.

Cour d'appel de Douai. — *Audience du lundi 29 avril.* — SYNDIC A LA FAILLITE FIDÈLE CARETTE CONTRE CHARLES LEVY ET FRÈRE. — Me Waldeck-Rousseau, sénateur, a plaidé aujourd'hui une affaire devant la première chambre de la cour, dans l'intérêt de MM. Charles Levy et frère, négociants à Paris, appelants du jugement rendu le 23 octobre 1894 par le tribunal de commerce de Tourcoing, entre eux et le syndic à la faillite de M. Fidèle Carette, ex-négociant en cette dernière ville.

Les magistrats consulaires ont condamné MM. Lévy à restituer à la faillite Carette d'importantes sommes reçues par eux pour commissions, ducroire et frais de liquidation sur opérations faites avec M. Carette.

Pour faire état des dites commissions et dits frais de liquidation, ils ont renvoyé la cause devant le juge commissaire de la faillite, sauf à fixer ensuite, sur son rapport, le montant exact des restitutions.

Nous avons eu déjà, à diverses reprises, à signaler les incidents de procédure et les difficultés entre la faillite Carette et MM. Levy. Le procès actuel est le complément de ceux qui l'ont précédé.

On sait que M. Carette a eu recours à MM. Levy, qui demandaient des commissions pour opérer des achats ou ventes de sucres, blés, alcools ou autres marchandises ou denrées, aux conditions du marché de Paris.

La question est de savoir quel a été le rôle véritable de MM. Lévy, et si, par suite, les commissions ont été par eux légitimement perçues.

Il y est ainsi répondu par le jugement : « Attendu qu'il résulte des documents de la cause et de la production de la comptabilité de Lévy et frère que Carette vendait ou achetait des marchandises déterminées sur des prix proposés par Lévy et frère ; que la liquidation de ces ventes ou achats se faisait sur les données des cours commerciaux pratiqués à la Bourse de Paris, données qui sont l'œuvre du syndicat général des grains, graines, farine huile, sucre et alcools ; que lorsque les différences, existant entre le cours indiqué à l'achat ou à la vente et le cours du jour déterminé pour la liquidation, étaient connues, Levy et frère portaient, soit au débit, soit au crédit de Carette, les dites différences augmentées de leurs commissions ;

» Attendu qu'il est démontré pour le tribunal : 1° qu'il n'y a jamais eu de tiers acheteurs ou de tiers vendeurs entre Carette et Levy et frère ; 2° qu'il n'y a jamais eu de filières créées en contemplation des marchandises prétendûment achetées ou vendues ; 3° qu'il n'y a jamais eu de dépôt de marchandises se rapportant aux opérations d'entre Carette et les défendeurs, dans un entrepôt ou magasin général quelconque ; 4° que Levy et frère étaient, en résumé, la contre-partie de Carette, les contractants de ce dernier ;

» Attendu que cette situation a été ignorée de Carette pendant tout le temps qu'il a été en relations d'affaires avec Levy et frère ; que cette situation a été révélée par le fait de l'événement de la faillite de Carette, et surtout par la production des registres de comptabilité de Levy et frère. »

Après avoir ainsi précisé le point de fait, le tribunal lui fait l'application du droit dans les termes suivants :

« Attendu que le commissionnaire est celui qui agit en son propre nom ou sous un nom social pour le compte d'un commettant ; que les obligations du commissionnaire envers son commettant sont, en général, les mêmes que celles du mandataire envers le mandant ; — attendu que le commissionnaire ducroire est celui qui se rend garant de l'opération faite par lui ; que la convention de ducroire ne fait pas disparaître le contrat de commission ; qu'elle s'y juxtapose et en modifie seulement les règles dans une certaine mesure ;

» Que cette convention ne se conçoit que lorsqu'il y a un risque réel encouru par le commissionnaire ;

» Attendu que lorsqu'il s'agit d'une vente ferme, le commissionnaire ne peut vendre sa propre marchandise à son commettant, ni acheter pour son compte les marchandises de celui-ci ; que, dans le cas où le commissionnaire a acheté ou vendu lui-même les marchandises, il n'y a pas commission, mais achat ou vente ; d'où il faut conclure que le droit de commission, eût-il été fixé par avance, ne pourrait être réclamé.

» Attendu que s'il s'était agi de ventes et achats fermes, Levy et frère auraient été considérés comme les acheteurs et vendeurs de Carette et n'auraient pu prétendre droit à une commission et ducroire ; qu'à plus forte raison, dans les opérations fictives visées aux présentes, où Levy et frère n'ont été que la contre-partie de Carette, une commission à la vente et à la revente éventuelle et une commission à l'achat ou rachat éventuel ne pouvaient être prélevées par les dits Levy et frère ;

» Attendu qu'il convient de faire remarquer que, dans ces mêmes opérations fictives, Levy et frère ne couraient aucun risque réel, et qu'en cas d'insolvabilité ou de déconfiture de Carette survenant en cours d'opérations, le résultat pour Levy et frère, cocontractants de Carette, se traduisait seulement par un manque à gagner ; que c'est donc abusivement... »

Cette décision attaquée par Me Waldeck-Rousseau, a été défendue par Me Allaert, avocat du syndic.

Nous ferons ultérieurement, après l'arrêt, connaître si la Cour la confirme ou les points sur lesquels elle serait réformée.

L'union des écoles sociales chrétiennes

M. Harmel et M. Féron-Vrau

M. Léon Harmel, porte-parole des démocrates chrétiens, et M. Féron-Vrau, délégué des patrons du syndicat mixte du Nord, ont fait le voyage de Rome, d'un commun accord, pour soumettre au Souverain-Pontife le litige qui partageait en deux camps les chrétiens zélés, désirenx de suivre les prescriptions de l'Encyclique sur la condition des ouvriers.

Un document a été rédigé sous l'inspiration du Souverain-Pontife, qui a tenu à se le faire lire et relire et à en commenter lui-même, comme pour leur donner plus d'autorité, les passages les plus marquants.

En outre la déclaration, ainsi concertée entre MM. Harmel et Féron-Vrau et menée au point de précision voulu, a été bénie par le Saint-Père.

Nous en donnons le texte *in extenso* :

Déclaration concertée entre MM. Féron-Vrau et Léon Harmel, et bénie par le Souverain-Pontife.

» Sachant que nos amis sont fidèlement soumis d'esprit et de cœur aux directions du Saint-Siège et qu'ils ne désirent rien tant que la paix et la force surnaturelle que donne la concorde, nous pensons répondre à leurs désirs en leur proposant de marcher ensemble sous la Bénédiction de notre glorieux et bien-aimé Pontife Léon XIII, dans la voie suivante, bénie par Lui ;

» 1° Que les patrons, se pénétrant de plus en plus des *devoirs* qui leur incombent, continuent leurs œuvres d'usine, syndicats mixtes, conseils d'usines, sociétés de toutes sortes, propres à améliorer le sort des ouvriers et à tenir ensemble ceux qui doivent former comme une seule famille ;

» 2° Que les ouvriers étudient dans leurs reunions et associations les enseignements du Souverain Pontife, se persuadant que toute liberté, toute dignité et toute prospérité sont venues aux travailleurs par Notre-Seigneur-Jésus-Christ et ensuite par ses Vicaires qui ont prolongé à travers les siècles sa parole, pour la justice et pour la miséricorde. Ils suivent cette voie, soit en entrant dans les syndicats mixtes, soit en formant des syndicats ouvriers, des associations professionnelles ouvrières, pénétrés de l'esprit chrétien.

» 3° Que les uns et les autres recherchent et favorisent l'action du prêtre, qui apporterа dans les associations diverses l'esprit de l'Evangile, la doctrine, en même temps que l'union et la concorde. C'est à lui qu'il appartient de susciter et d'aider les institutions morales, professionnelles et économiques, favorables au monde du travail, selon l'esprit et en application des enseignements du Saint-Siège et dans la soumission à son évêque.

» 4° Que, du reste, dans la pratique, les uns et les autres s'inspirent, selon la largeur des principes de l'Eglise et des intentions du Souverain Pontife, des besoins qui résultent des lieux et des circonstances, qu'ils évitent un exclusivisme qui risquerait, en restreignant ces applications, ne compromettre des initiatives tout à fait louables, et peut-être même l'autorité du Saint-Siège qui donne à cet égard une somme très appréciable de liberté et recommande une tolérance réciproque.

» Il faut que les questions de Justice et de Charité soient entrevues également par les patrons et les ouvriers et que les efforts faits de part et d'autre pour arriver à la véritable solution soient exempts, autant que possible, de toute polémique, de tout mauvais procédé, qui ne font qu'empêcher le bien et la réalisation de la paix, seule désirable, qui fait le principal objet de nos efforts.

» Rome, 2 avril 1895. »

NORD

L'élection sénatoriale du Nord. — On annonce qu'élection sénatoriale nécessitée par la mort de M. Merlin aura lieu le 23 juin prochain. Les conseils municipaux seront convoqués pour le 19 mai prochain à l'effet de nommer leurs délégués.

Nécrologie. — Nous apprenons avec le plus vif regret la mort de Mme Félix Lambrecht, née des Courtils de Merlemont, veuve de l'ancien ministre de l'intérieur sous le gouvernement de M. Tiers, décédée dimanche dernier à Paris.

Mme Lambrecht était une femme d'une haute intelligence, d'une distinction parfaite et d'une grande bienveillance. Depuis plusieurs années, les soins de sa santé et les obligations de famille ne lui permettaient plus de faire que de courtes apparitions dans le Nord ; mais le souvenir de sa générosité restera longtemps parmi les habitants de Montigny-en-Ostrevent.

Mme Lambrecht était la mère de M. Georges Lambrecht, qui fut candidat libéral aux dernières élections législatives dans la 2e circonscription de Douai et qui habite lui-même le château de Goulzin.

Les fraudes douanières à la frontière. — A propos de la double arrestation qui vient d'avoir lieu à Jeumont, la *Libre Parole* dit :

« Ce sont toujours des comparses qu'on met sous les verroux ; on ne nous donnera pas le change avec ces arrestations de sous-ordres.

» Il faudrait remonter très haut, nous le savons, pour trouver les vrais responsables, mais le simple bon sens les désigne quand on se pose cette question : « Pourquoi MM. Carnot et Delebecque versaient-ils à la Compagnie du Nord 70 0/0 de leurs bénéfices. »

» M. Paturel aurait pu rechercher aussi pour quelles raisons certains employés de l'agence en douane avaient des appointements de préfets, quoique leur poste fût des plus modestes.

» A. N. »

Les condamnés à mort Bernard et Maki. — Bernard et Maki sont en excellente santé. Il ne se font pas trop de bile en prison et passent leur temps à jouer aux cartes avec leurs gardiens. Ils sont absolument persuadés qu'ils ne subiront pas la peine capitale ; c'est d'ailleurs l'opinion qui prévaut au palais et à la prison.

Un grave accident à Bergues. — Lundi vers quatre heures, des soldats faisaient l'exercice dans la cour de la caserne Chemniot, lorsqu'une détonation retentit et un soldat s'affaissa sur le sol. Un des fusils aurait contenu une balle à lir réduit qui atteignit au côté droit, le réserviste Dion, d'Hazebrouck. Le blessé a été tradsporté à l'hôpital de Dunkerque; son état est grave.

PAS-DE-CALAIS

Arrestation d'un caissier à Arras. — Le parquet de Lille vient d'être prévenu par celui d'Arras qu'on vient d'arrêter dans cette ville le caissier de la banque Revel, rue de la Gare, à Lille, qui avait pris la fuite après avoir commis des détournements s'élevant à 5000 fr. environ.

Un crime à Boulogne. — Dimanche soir, un sous-brigadier des douanes de faction au bassin à flot, aperçut un corps flottant sur l'eau. Il l'attira à bord et le retira.

On croyait à un accident lorsque, à la Morgue où le cadavre avait été transporté, on constata que le noyé portait au cou deux plaies béantes. Le médecin, appelé, constata que ces blessures avaient été faites à l'aide d'un couteau ou d'un rasoir et avaient entraîné la mort. Le cadavre n'avait été précipité qu'après coup dans la mer.

On se trouve donc en présence d'un crime. Une enquête a été aussitôt ouverte.

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 29 avril.* — Léontine Desmulier, rue de Mons 55. — Angèle Leclercq, rue Pierre-de-Roubaix, cour Malagie 14. — Georges Trentesaux, Hôtel-Dieu. — Verhenneman Madeleine, Hôtel-Dieu. — Charles Termote, rue Daubenton 133. — Germaine Lefebvre, rue d'Inkermann 25. — Gaston Vandenhoute, rue des Fabricants 57. — Juliette Demulder, rue du Coq-Français 215. — Emile Dewachter, rue du Fort, cour Parent 3. — Adolphe Vanbelle, rue Vallon 46. — *Mariages.* — Désiré Deschaeck, 22 ans, décorateur, rue de la Barbe d'Or, cour Wagnon 12 et Azélie Hinderyckx, 21 ans, soigneuse, rue de la Barbe d'Or, cour Wagnon 12. — Prosper Roels, 21 ans, tisserand, rue de l'Epeule, cour Lampe 21 et Rosalie Van Goethem, 20 ans, visiteuse, rue Beaurewart 3. — Henri Volckaert, 25 ans, cordonnier, rue Saint-Antoine 12 et Jeanne Hauwel, 23 ans, ébrucheuse, rue Pierre-de-Roubaix 81. — Charles Kupper, 30 ans, représentant de commerce à Tourcoing et Philomène Henneuse, 29 ans, sans profession, rue Watt 46. — Camille Desmoulin, 23 ans, cordonnier, rue des Charpentiers 30 et Clémence Carbon, 20 ans, couturière, rue de Condé 12. — Henri Steenhaut, 21 ans, mécanicien, rue du Tilleul, impasse Dugueuslin et Julie Boucherie, 20 ans, ménagère, rue du Moulin 58. — Paul Vroman, 26 ans, domestique, rue du Tilleul, cour Roussel et Marguerite Detournay, 20 ans, bobineuse, rue du Tilleul, cour Roussel 3. — Delphin Doutreligne, 21 ans, employé de commerce, rue St-Amand 48 et Victoire Mireux, 23 ans, sans profession, rue de Lannoy 102. — Jules Vanlancker, 24 ans, apprêteur, rue d'Estaing prolongée 3 et Maria Wallecan, 22 ans, soigneuse, rue d'Estaing prolongée, cour Bonnet 8. — Henri Masquelier, 30 ans, trieur de laine, rue du Tilleul, fond Despres 4 et Mathilde Doutrelon, 21 ans, cabaretière, rue Decrème 205. — Henri Dondaine, 36 ans, tisserand, rue de Beaumont, maison Loridant et Philomène Delvallez, 25 ans, couturière, rue d'Hem, maison Poissonnier 1. — *Déclarations de décès.* — Flora Merda, 7 mois, rue Deregnaucourt, cour Haquette 3. — Achille Hazebrouck, 45 ans, rue de la Fosse-aux-Chênes 23. — Madeleine Demanez, 9 mois, rue de l'Alma, fort Frasez 57. — Paul Parent, 4 jours, rue de Naples, cour Delcourt 6. — Théophile Boulanger, 70 ans, rue de l'Espérance 43. — Gabriel Spehers, 1 an 9 mois, rue Magenta, cour Degand 23. — Charles Hennebois, 70 ans, Hôtel-Dieu. — Catherine Dubois, 70 ans, rue de Lannoy 455. — Jeanne Cornil, 21 ans, rue de l'Alouette 24. — Louis Hemmon, 72 ans, rue Watt 60.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du dimanche 28 avril.* — François Chomez, rue des Piats. — Fernande Vandenboogarde, rue de la Croix-Rouge. — Georges Ovaere, rue de la Tossée. — *Du 29.* — Jules Verne, rue Auber. — Aimée Debosschere, rue de la Croix-Rouge. — Julia Goethals, rue de la Marlière. — Paul Dutriez, boulevard Gambetta. — Ernest Scurbecq, rue de la Latte. — Marguerite Baisez, place Thiers. — Henri Desbonnets, rue de la Marlière. — *Mariages du 29.* — Auguste Bouche, 27 ans, tisserand, et Marie Castelain, 25 ans, tricoteuse. — Louis Desnoulet, 25 ans, magasinier, et Célestine Servaux, 35 ans, moulineuse. — Joseph Martens, 28 ans, domestique, et Marie Verhulst, 27 ans, tricoteuse. — Cyrille Vercaigne, 32 ans, domestique, et Marie Dekeyser, 20 ans, peigneuse. — *Déclarations de décès du 28.* — Maria Lecomte, 22 ans, ménagère, Hopital-Civil. — Robert Vandenberghe, 4 mois, rue Honoré 2. — Célestin Plouvier, 77 ans, sans profession, Petites Sœurs, rue de Lille. — *Du 29.* — Achille Delhoute, 1 mois 19 jours, rue des 3 Voies 249. — Paul Decottignies, 21 ans, cultivateur, à l'Epinette. — Auguste Graves, 68 ans 3 mois, journalier, Hopital civil. — Joseph Campion, 3 mois, place St-Jacques.

CONVOIS FUNÉBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille HAZEBROUCK-PIAT, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Achille-Henri HAZEBROUCK, pieusement décédé à Roubaix, le 28 avril 1895, dans sa 46e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assiter à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le mardi 30 courant, à 9 heures, aux Vigiles qui seront chantées le même jour, à 6 heures, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mercredi 1er mai, à 9 heures 1/2 en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de la Fosse-aux-Chênes, 23.

Les amis et connaissances de la famille CORNIL-PETIT, qui, par oubli n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Mademoiselle Jeanne CORNIL, décédée à Roubaix, le 29 avril 1895, dans sa 33e année, administrée des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut Solennels qui auront lieu le mercredi 1er mai, à 4 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de l'Alouette, 24, à 3 h. 1/2.

Les amis et connaissances de la famille BOULANGE-DESREUMAUX, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Théophile-Adolphe-Joseph BOULANGE, veuf de Dame Julie DESREUMAUX, décédé à Roubaix, le 28 avril 1895, dans sa 71e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le mercredi 1er mai, à 9 heures, aux Vigiles qui seront chantées le même jour, à 6 heures, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le jeudi 2 du dit mois, à 9 heures et 2 en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de l'Espérance, 43.

Les amis et connaissances de la famille DECOTTIGNIES-TIERCE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Paul DECOTTIGNIES, décédé à Tourcoing, le 28 avril 1895, à l'âge de 21 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le mercredi 1er mai, à 9 heures, et aux Convoi et Service de 1re classe qui auront lieu le jeudi 2 mai, à 10 heures, en l'église du Sacré-Cœur, à Tourcoing. Les Vigiles seront chantées le même jour, à 3 heures 1/2. L'assemblée à la maison mortuaire, ferme du Blanc-Ballot, hameau de l'Epinette. — L'Obit du Mois sera célébré en ladite église le lundi 27 mai à 9 heures.

Les amis et connaissances de la famille LIBBRECKT-VANISBERG, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Marie-Elisa LIBBRECHT, décédée à Wasquehal, le 29 avril 1895, à l'âge de 8 ans et 3 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Messe d'angre Solennels, qui auront lieu le mercredi 1er mai, à 9 heures, en l'église de Wasquehal. — L'assemblée à la maison mortuaire, près de l'Asile St-Jean, à 8 heures 3/4.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église Sacré-Cœur, à Roubaix, le jeudi 2 mai 1895, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Jules-Joseph LEZY, marguillier de la paroisse du Sacré-Cœur, époux de dame Clémence SALEMBIER, décédé à Roubaix, le 27 avril 1893, dans sa 58e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Les forces épuisées se refont rapidement en faisant usage de produits azotés. Un des meilleurs est le **Tapioca Rils** qui sert à faire les meilleurs potages et se trouve sur les tables les plus raffinées. 38763

BELGIQUE

Les démocrates chrétiens. — *De notre correspondant.* (Par voie téléphonique). — Bruxelles, 29 avril, minuit. — Le nouveau parti démocrate chrétien. — Son meeting inaugural. — L'attitude des députés spécialement nommés pour représenter les ouvriers catholiques au cours de la discussion sur la loi communale et les dissentiments qu'elle a fait éclater au sein de la Ligue démocratique ont amené certains démocrates chrétiens à créer un groupement nouveau ; celui-ci revendique pour lui le titre de « parti démocratique chrétien ». Il n'existe encore qu'à l'état embryonnaire, mais il paraît résolu à s'affirmer rapidement.

Il a aujourd'hui inauguré son action publiquement, presque solennellement dans un meeting qu'il avait fait annoncer assez bruyamment par de grandes affiches collées sur les murs et même portées par des hommes-sandwichs. Pourquoi, après tout, les catholiques laisseraient-ils à leurs adversaires le monopole de l'emploi de ces procédés « modernistes », qui peuvent prêter à la plaisanterie, mais qui n'en ont pas moins leurs efficacité ?

Les organisateurs du nouveau parti usent aussi habilement de la petite célébrité que s'est acquise M. l'abbé Daens, député d'Alost, et son nom était en vedette sur les affiches, convoquant la population ouvrière au meeting.

Une foule énorme s'était rendue à ce meeting ; un groupe de socialistes a, dès le début, manifesté des intentions tapageuses. M. l'abbé Daens a pu cependant exposer le programme du parti sans trop de difficultés. Toute la salle l'a ovationné. Un obscur socialiste et le député Furnémont lui ont répondu.

M. Furnémont a rendu hommage à la sincérité des sentiments démocratiques de M. Daens, pour déclarer ensuite que la conclusion logique de son discours du vaillant prêtre eût dû être que le parti socialiste seul était en état de réaliser son programme. Il a déclaré que le parti socialiste était prêt à ouvrir les bras à tous les ouvriers sans leur demander aucune abdication de leurs opinions politiques ou religieuses.

Les socialistes de la salle ont immédiatement donné par leur conduite un démenti aux protestations de tolérance de leur chef. M. l'avocat Delong a qui voulu lui répliquer, ils ont fait prendre au tumulte des proportions telles, qu'après un quart d'heure de vains efforts pour continuer la séance, le bureau a dû y renoncer. Il fera placarder, demain, des affiches protestant contre l'attitude intolérante des socialistes.

Le 1er mai en Belgique. — A ANVERS. — Voici comment le comité central du parti ouvrier anversois a décidé d'organiser la manifestation du 1er mai. Le soir, à 8 heures, les groupes socialistes se réuniront dans leurs locaux respectifs, et ils se rejoindront à 9 heures à la place de la Commune pour former un cortège qui parcourra les principales artères du centre de la ville.

Des dispositions de police seront prises en conséquence, mais des ordres de grande tolérance seront donnés.

A LIÈGE. — Mardi, un arrêté du bourgmestre annoncera officiellement l'interdiction de tout cortège. La population liégeoise n'aurait guère participé à la fête socialiste mais les meneurs comptaient beaucoup voir amener en ville les cohortes charbonnières de Seraing et environs. La propagande avait été intense dans ce but.

DANS LE BASSIN DE MONS. — Le conseil communal de Wasmes a décidé, sur la proposition du conseiller socialiste Fauviau, de fermer les écoles et les bureaux communaux mercredi prochain, à l'occasion de la fête du travail.

Des meetings ont eu lieu dimanche dans les principales communes du Bassin pour engager les mineurs à chômer mercredi et à participer aux deux grandes manifestations organisées par la fédération boraine.

Dans le pays de Charleroi, le cortège traditionnel du 1er mai réunira cette année les travailleurs des communes du bassin, sauf ceux de la région ouest, Fontaine, Trazegnies, Piéton, etc, qui manifesteront à Forchies.

Les élus d'octobre et novembre, sénateurs socialistes, députés et conseillers provinciaux, ont promis de participer à cette fête.

Des chars allégoriques défileront dans le cortège au son des musiques ouvrières.

Les associations socialistes ont envoyé des lettres à tous les industriels pour leur demander d'accorder congé, ce jour-là, à leur personnel.

Gand. — Le groupe des tisseurs du Cercle commercial et industriel de Gand vient d'envoyer aux ministres présidents et membres du Sénat et de la Chambre des représentants, une requête demandant la réduction des droits d'entrée, sur les filés. Dans cette requête longuement motivée, le groupe exprime le désir de voir la loi modifiée dans le sens de la réduction des droits d'entrée jusqu'à la limite max mum de 5 francs les 100 kilogrammes et ce, tout au moins momentanément dans l'espace de 4 années et sous le bénéfice de la réduction immédiate en cas d'annexion douanière.

Cette demande, dit la requête, tend à solidariser les intérêts de la filature et des autres branches de l'industrie cotonnière à leur profit commun, et en accordant à l'activité nationale une expansion nouvelle, elle aura pour résultat de mieux assurer le travail à la foule nombreuse des ouvriers, que l'industrie cotonnière met en œuvre.

Le meurtre de l'huissier Straet, à Bruxelles. — Le deuxième coupable, Théodore Fix, représentant de commerce à Rouiers, s'est constitué prisonnier dimanche soir.

Mouscron. — *Une tentative de suicide.* — Une ménagère, Mme Fonteyne, âgée de 46 ans, demeurant au hameau du « Bois Fichaux », a tenté de se suicider, dimanche, à sept heures du soir, en se jetant dans le fossé Saffre, qui, heureusement, n'est pas profond. L'instinct de la conservation lui fit pousser des cris qui attirèrent l'attention de deux passants, les frères Millecamps. Ceux-ci se portèrent au secours de la désespérée et la ramenèrent saine et sauve sur la berge.

C'est à la suite d'une violente discussion qu'elle a eue avec son mari, que Mme Fonteyne a attenté à ses jours. Elle est mère de sept enfants.

Le meurtre de Mouscron. — Nous avons relaté le drame qui s'est déroulé dimanche vers onze heures et demie du matin, au hameau du Risquons-Tout. Un ouvrier de fabrique, Arthur Parmentier, dit « Ferret », âgé de 23 ans, demeurant au hameau du Risquons-Tout, a porté un coup de couteau au-dessus de la tempe droite à M. Pierre Vanden Bulcke, lequel est mort une heure plus tard des suites de sa blessure. Son méfait accompli, Parmentier avait gagné la frontière française.

Dimanche, vers huit heures du soir, Parmentier est venu se constituer prisonnier à la gendarmerie de Mouscron. Interrogé par M. Boudry, maréchal-des-logis, il s'est mis à sangloter et a dit qu'il regrettait amèrement ce qu'il appelle un « accident ». D'après ses dires, Parmentier n'aurait pas eu l'intention de tuer Vanden Bulcke. Il aurait simplement voulu parer un coup de casse-tête que Vanden Bulcke lui lançait ; et c'est en se retournant que Vanden Bulcke aurait été atteint au-dessus de la tempe. Parmentier a été mis en cellule. Lundi matin, sa mère et sa sœur ont été admises à le voir, à travers les barreaux de son cachot. Une scène déchirante s'est produite alors. La famille du meurtrier a d'ailleurs été très cruellement éprouvée déjà.

Nos lecteurs ont encore dans la mémoire la grave affaire du Blanc Pignon, qui s'est passée il y a un an environ. Un tisserand, Moïse Savary, mourut à la suite des coups reçus par un frère du meurtrier de dimanche et d'un nommé Castelain.

Parmentier, quelques jours avant sa comparution devant les assises s'était pendu dans sa cellule à la prison de Bruges.

Arthur Parmentier a été écroué lundi matin à la prison de Courtrai.

Lundi, vers 2 heures 1/2 de l'après-midi, le parquet de Courtrai, représenté par MM. Huyttens de Terbecq, procureur du roi, de Haene, juge d'instruction et Bouttens, greffier, a fait une descente au domicile de Vanden-Bulcke.

MM. les docteurs Peel et Van Rumbeke, médecins-légistes, ont pratiqué l'autopsie du cadavre de Piere Vanden Bulcke.

Aelbeke (près Mouscron). — *Un vol.* — Dans la nuit de dimanche à lundi, des malfaiteurs se sont introduits, en passant par une fenêtre, dans la grange de M. J.-B. Vanneste, cultivateur à Aelbeke, et ont fait main-basse sur trois jambons, 60 kilos de viande et 300 kilos de pommes de terre. Les auteurs de ce vol sont inconnus. La gendarmerie a ouvert une enquête.

Néchin. — *Un vol à la gare.* — Des voleurs se sont introduit dans la nuit de dimanche à lundi dans les magasins de marchandises de la gare de Néchin où ils ont tout bouleversé. Les malfaiteurs ont enlevé quelques bouteilles de vin.

Ils se sont ensuite introduits dans les bureaux de recettes, en fracturant la porte d'entrée, et après fouillé toutes les armoires, ils ont tenté de fracturer le coffre-fort à l'aide d'un ciseau à froid; mais ils n'ont pu y réussir. Les auteurs de ce vol sont inconnus. Une enquête est ouverte.

Estaimpuis. — *Un vol de poules.* — Nous avons relaté qu'un vol de poules avait été commis dans la nuit du jeudi au vendredi, chez M. Boutrelique, échevin.

Samedi dernier, le fils de M. Boutrelique est allé au marché de Tournai et a reconnu une partie de ses volailles, qui étaient mises en vente par la femme d'un marchand de volailles d'Estaimbourg. Celle-ci a dû comparaître au commissariat de police. Elle a livré à la police le signalement de celui qui lui avait vendu les poules.

On est sur la trace du voleur.

Tournai. — *Un drame dans l'Escaut.* — Un drame s'est déroulé dans l'Escaut, dimanche après-midi, vers trois heures.

Deux jeunes gens, Edouard Planté et Jean Bourghet, âgés de 21 et de 22 ans, demeurant tous deux rue des Croisiers, passaient au luchet d'Antoing, à peu de distance du pont de l'Arche. Les deux amis longeaient le garde-corps du pont, quand l'un d'eux, Jean Bourghet, perdit l'équilibre et tomba dans le fleuve.

Planté descendit au puisard le plus voisin pour essayer de sauver son compagnon, mais il perdit pied à son tour et roula dans l'Escaut.

Aux cris poussés par des femmes et des enfants, M. Louis Flamencourt accourut; il descendit à son tour le puisard et se jeta à l'eau pour porter secours aux deux malheureux. Il rejoignit bientôt Bourghet, qui, d'ailleurs, est très bon nageur, et, en se soutenant mutuellement, ils se dirigèrent tous deux vers la rive.

Pendant ce temps, quelqu'un avait tendu une perche à Planté, qui, lui, ne sachant pas nager, se débattait désespérément.

Il parvint à saisir cette perche, mais la personne qui la maintenait de la rive l'ayant lâchée, Planté, accroché toujours au bâton, fut de nouveau livré à lui-même. M. l'avocat Edmond Wibaut, descendu au puisard pour aider aux opérations du sauvetage se jeta résolument à l'eau, tout habillé. De sorte qu'à certain moment, quatre personnes se trouvaient en même temps dans le fleuve.

M. Wibaut parvint à saisir la perche, mais celle-ci avait alors été abandonnée par Planté, qui avait disparu sous l'eau.

D'un autre côté, M. Wibaut, qui venait de dîner, ressentit les premières atteintes d'une congestion. Il se vit donc obligé de saisir une corde qu'on lui avait lancée et qui le ramena au puisard. Flamencourt et Bourghet avaient atterri; ce dernier reçut des soins dans une maison du luchet d'Antoing et recouvrit bientôt ses sens.

Quant à Planté, son cadavre fut retiré vers 5 heures et transporté à son domicile; l'infortuné était le soutien de ses vieux parents.

M. Wibaut, qui était allé changer de vêtements dans une maison de la rue Rifflée était complètement revenu à lui au bout de cinq minutes.

Tournai. — *Une magnifique fête scolaire* a eu lieu, dimanche soir, à Tournai. Il s'agissait de la remise des récompenses aux élèves des Frères, diplômés au concours de 1894. On sait que les soixante-quatre élèves présentés par les Frères ont tous enlevé un prix, et quarante-neuf d'entre eux un premier prix !

La cérémonie a été splendide. Elle était présidée par Mgr l'évêque de Tournai, entouré de MM. les sénateurs Plissart, Stiénon du Pré, Cossée de Maulde; de MM. Scholaert, Duquesne, Hoyois, Hecq, députés; Houtart, Glorieux, Delannay, conseillers provinciaux, etc.

Le discours traditionnel a été prononcé par M. Scholaert, député de Louvain. Après avoir exalté les magnifiques victoires remportées dans les concours scolaires par les Frères de Tournai — 900 prix en 10 ans ! — l'orateur a parlé de la prochaine revision de la loi sur l'enseignement, et il a terminé par un appel à l'union de tous les catholiques sur le terrain social.

« Rappelez vous, a-t-il dit, la magnifique encyclique du Pape Léon XIII sur la condition des ouvriers. Nous devons accepter en toute simplicité les règles qu'elle nous trace, sans réticence comme sans arrière-pensée; et si le devoir peut paraître pénible à quelques-uns, tout catholique digne de ce nom est tenu de l'accomplir ! Allons donc au peuple et de tout cœur ! »

Ces paroles ont été chaleureusement acclamées.

La fête s'est terminée au milieu du plus vif enthousiasme.

Violent incendie à Liége. — **Émouvant sauvetage.** — Un incendie d'une violence inouie s'est déclaré hier soir, au n° 69 de la rue Saint Gilles, à Liége, chez Mlle Valentine Prostmans, épicière.

Les divers postes de pompiers, immédiatement prévenus, arrivèrent sur les lieux avec une rapidité que l'on ne peut trop louer. En un instant tout était prêt pour combattre l'élément destructeur, qui faisait rage.

Une terrifiante nouvelle avait circulé de bouche en bouche. Dans la maison, au premier étage, une vieille personne de 80 ans était demeurée et dans un instant elle allait devenir la proie des flammes qui, rapidement, gagnaient le plancher.

A ce moment, un monsieur se précipita, au milieu de la fumée qui remplissait la rue, vers les pompiers qui arrivaient à toute vitesse, leur arracha une échelle de sauvetage, pénétra dans la maison voisine et, après avoir brisé la fenêtre la plus proche de la maison incendiée, adapta à ses rebords l'échelle en question.

Bien que les flammes, qui sortaient du rez de chaussée, léchassent le premier étage et allongissent presque le second, ce courageux sauveteur n'hésita pas. Rapidement, il s'élança sur l'échelle et disparut dans l'appartement.

De terribles minutes s'écoulèrent pour la foule anxieuse qui ne le voyait pas revenir.

Tout à coup, à la fenêtre, une vieille femme échevelée et tremblante, à peine vêtue, apparaît et veut se précipiter dans le vide ; mais, au même moment, derrière elle surgit le sauveteur, qui la saisit par la taille et la retint à temps.

Un cri de soulagement s'échappe alors de la foule, qui se met à applaudir vigoureusement.

L'inconnu, avec son lourd et précieux fardeau, descend l'échelle, gagne le premier étage de la maison voisine et un instant après, toujours portant la vieille, arrive sain et sauf dans la rue.

Pendant ce temps, le feu avait gagné le premier étage, puis un second, puis un grenier, et en quelques minutes la maison flambait tout entière...

Les pompiers ont fait preuve d'un dévoûment et d'une activité extraordinaires et après un travail de plus de deux heures tout danger semblait enfin conjuré.

Un attentat anarchiste. — Une bombe a éclaté la nuit dernière sur le seuil de la porte de l'église de Scheut, près de Bruxelles. Le panneau de la porte de l'église a été emporté. Il n'y a pas eu d'autres dégâts.

Le parquet a fait une descente sur les lieux. On croit à un attentat anarchiste.

Courtrai. — *Marché du 29 avril 1895.* — Comme la semaine a précédente, le marché de lundi a présenté beaucoup d'animation à cause de la foire de Pâques. En voici les cours :

Grains. — Froment blanc, de 12,00 à 12,50 l'hectolitre ; froment roux, 11,00 à 00,00; seigle, de 10,50 à 00,00; avoine, 13,50 à 14,00 les 100 kilogs; féveroles, 00,00 à 00,00.

Denrées alimentaires. — Pommes